
Levée de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires

Moïse Bayle, Charles François Marie Duval, Philippe Laurent Pons de Verdun, Grégoire-Marie Jagot, Jean-Antoine Louis, Claude Basire, Antoine François Fourcroy

Citer ce document / Cite this document :

Bayle Moïse, Duval Charles François Marie, Pons de Verdun Philippe Laurent, Jagot Grégoire-Marie, Louis Jean-Antoine, Basire Claude, Fourcroy Antoine François. Levée de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 403;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41649_t1_0403_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

gers, le 12 brumaire, sur l'exécution des mesures de votre arrêté. Nous seconderons par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, la sagesse de vos dispositions. Notre collègue Merlin serait depuis longtemps rendu au sein de la Convention; mais ce n'est que depuis deux jours que le décret lui est parvenu officiellement. Convaincu du bien que sa présence opérerait à l'armée, nous avons exigé de lui qu'il ne se rendit auprès de vous, qu'au moment où le décret lui serait légalement connu. Choudieu a cru aussi, d'après la dernière loi, devoir suivre Merlin. Nous redoublerons de zèle et d'activité jusqu'à l'arrivée de Pignet.

« Carrier restera à Nantes, il y opérera révolutionnairement, et surveillera en même temps la partie de nos troupes qui y est stationnée. Francastel occupera Angers, point actuellement intermédiaire pour nos communications. Bourbotte et Turcau suivront les colonnes de l'armée.

« Nous continuerons à nous rendre dignes de la confiance nationale par notre activité, et surtout par notre énergique volonté de sauver la République. S'il en était jamais autrement, votre devoir serait de proposer notre rappel. »

Ce n'est pas au moment où une attaque générale va se faire, que le comité peut donner la publicité aux moyens qu'on emploie; mais il suffit de dire que cette prétendue nouvelle Vendée, si fortement grossie dans ses effets, par les malveillants, les oisifs et les novellistes à la journée, n'est que le débris de la véritable Vendée détruite. C'est une humeur du corps politique qui cherche à sortir; c'est une horde de brigands qui craint la punition que le peuple français va lui infliger. Est-ce d'une armée en fuite que des républicains doivent recevoir des craintes pusillanimes? Laissons à nos braves républicains à en rendre compte à la liberté dans quelques jours.

La vérité qui nous est attestée par des relations multipliées et par les représentants, c'est que le département qui a trop longtemps porté l'effroyable et perfide nom de la Vendée, n'est dans ce moment, qu'un monceau de cendres et un vaste désert, monument des vengeances de la liberté.

La vérité est que l'armée, refaite à Angers, s'est mise en mouvement pour se rendre à Laval, à Mayenne, et pour marcher sur les pas des rebelles, tandis que les départements vers lesquels les rebelles fuient pour avoir ou pour surprendre quelque port maritime, se lèvent et concertent leurs efforts pour terminer cette *chasse civile* d'hommes indignes du nom français.

Je termine ce rapport par la lettre que nous venons de recevoir ce matin d'un des représentants du peuple envoyé près l'armée des Côtes de Cherbourg; il écrit de Coutances, en ces termes :

Au comité de Salut public.

« Coutances, le 2^e jour de la 2^e décade de brumaire.

« Au premier bruit de l'arrivée des rebelles de la Vendée vers Rennes, nous avons imprimé le mouvement à tout notre département : au seul cri que nous avons fait entendre que la patrie était en danger, tout le monde s'est mis

debout pour marcher à l'ennemi; mais nous n'avions que des bras et du courage, et point d'armes ni de canons. Un commissaire de notre sein s'est rendu aussitôt à Caen; et, en opérant le désarmement des hommes suspects, nous avons obtenu 2,500 fusils et 4 canons. Alors quatre régiments armés et disciplinés se sont mis en marche : on a armé les contingents de ces fusils et de ceux des divers gardes nationales, et on a envoyé ces nouveaux bataillons à Cherbourg, pour remplacer ceux qui en étaient sortis.

« Les gardes nationales restées armées ont suivi la troupe soldée, et en peu de jours nous avons rassemblé, avec les citoyens Le carpenier et Garnier, une petite armée à Avranches : hommes, chevaux, moulins, tout a été mis en réquisition, tout le monde a obéi; 106 chevaux sont partis d'un seul canton; on en rassemble dans tous les autres districts. Nous faisons partir chaque jour des voitures de farine; tous les tailleurs, cordonniers et selliers sont en réquisition, et nous avons la satisfaction de n'entendre que des éloges sur notre activité et toutes les ressources que nous mettons en usage. Nous avons ouvert une communication entre Rennes et notre département; nous avons deux commissaires à Rennes : le citoyen Garnier et le général Peyre sont avec l'armée de la Manche, qui, suivant toutes conjectures, doit être déjà très nombreuse, et qui s'avance vers l'ennemi. Nos braves défenseurs ont juré de ne point revenir dans leurs foyers que le dernier des brigands de la Vendée ne fût exterminé. Si les départements de l'Orne, de Mayenne et du Calvados en avaient fait autant, nous n'aurions plus d'ennemis à combattre. Donnez vous-mêmes le mouvement à ces départements paralysés. Il faut frapper un grand coup; et, pour y réussir, il faut se porter en masse sur cette horde de brigands que l'on a trop épargnés jusqu'à ce jour. »

Citoyens, voilà le résultat de diverses dépêches relatives à la Vendée, depuis qu'il n'existe plus de ce noyau contre-révolutionnaire que des rebelles fugitifs sur notre territoire. La Convention, pour faire cesser les faux bruits propagés avec tant de légèreté, et les déroutés de quelques troupes, exagérées avec tant de complaisance, a voulu connaître ces dépêches. La Convention voit bien aujourd'hui qu'il y a dans cette affaire un plus grand mal d'opinion qu'un mal réel. Elle voit bien que la liberté ne peut avoir rien à craindre d'une horde armée dénuée de places fortes, et chassée de repaires inabondables, privée de munitions, manquant de vivres et de magasins, évacuant sur les derrières à mesure qu'elle avance ou qu'elle fuit, pesant sur les départements qu'elle parcourt, qu'elle effraie et qu'elle indigne en les ruinant par ses consommations forcées et ses brigandages habituels.

Encore quelques jours, et nous aurons les preuves que les royalistes et les brigands sont repoussés par le sol de la liberté.

La séance est levée à 4 heures et demie (1).

Signé : MOYSE BAYLE, *Président;* Charles DUVAL, PONS *(de Verdun)*, JAGOT, LOUIS *(du Bas-Rhin)*, BAZIRE, FOURCROY, *secrétaires.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 346.